

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

IPC/CE/33/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 26 septembre 2003

F

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Trente-troisième session
Genève, 2 - 10 octobre 2003

RAPPORT SUR LA NEUVIÈME RÉUNION DU
GROUPE DE TRAVAIL TRILATÉRAL SUR LA CLASSIFICATION

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient le rapport sur la neuvième réunion du Groupe de travail trilatéral sur la classification, présenté par l'Office européen des brevets (OEB) au nom des offices de la coopération trilatérale.

2. *Le comité d'experts est invité à prendre note du présent rapport.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

**Europäisches
Patentamt**

GD1

**European
Patent Office**

DG1

**Office européen
des brevets**

DG1

Principal Directorate Tools-Documentation

HP/03.135/hp

**Rapport sur la réunion du Groupe de travail trilatéral sur
la classification tenue à Tokyo du 8 au 12 septembre 2003****INTRODUCTION**

La réunion visait principalement 1) à étudier l'état d'avancement des projets HARMONY; 2) à examiner le projet de document sur le déroulement des opérations (CONOPS) pour la CIB après sa réforme compte tenu d'une proposition de simplification des règles complexes; 3) à passer en revue les questions en suspens concernant la CIB après sa réforme.

HARMONY*Examen des projets Harmony en cours*

La liste des projets Harmony contient 22 projets à passer en revue. La situation est la suivante :

2 projets de statut F, ou phase finale, au cours de laquelle le reclassement doit être effectué et les nouveaux documents reçus peuvent être classés selon le nouveau schéma.

4 projets de statut D, ou phase d'essai et, au besoin, de modification, du schéma.

9 projets de statut C, ou phase de proposition et de discussion du schéma.

5 projets de statut A, ou proposition de champ d'application.

2 projets étaient toujours suspendus, mais un projet a été réactivé

Accroissement du nombre de projets

Sept nouveaux projets ont été ajoutés à la liste, ce qui porte le nombre total de projets à 29. Il convient de noter que la comparaison des plans de réorganisation respectifs à la fin de 2003 devrait permettre d' étoffer la liste des projets.

Modèle de plan d'exécution des projets

Une étape supplémentaire intitulée "Proposition de schéma pour la CIB" a été introduite dans le modèle de plan d'exécution pour les projets Harmony. Il a été convenu que cette activité relevait de la phase C mais qu'elle pouvait être mise en œuvre à tout moment au cours de ladite phase.

Forum électronique consacré aux projets Harmony

Les offices de la coopération trilatérale ont exprimé leurs remerciements au Bureau international pour l'établissement du forum électronique pour la gestion des projets Harmony. Ils ont demandé la mise en place de différents types de mots de passe afin d'ouvrir l'accès du forum électronique à davantage d'utilisateurs, y compris parmi les États membres de l'OEB. Le Bureau international s'est offert d'améliorer cet aspect du forum dans les meilleurs délais.

Utilisation de l'ECLA dans l'USPC à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique

L'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique a recensé des secteurs dans lesquels les subdivisions de l'ECLA pourraient être introduites dans l'USPC. Ces subdivisions se présentent comme des subdivisions normales de l'USPC. Les listes sont prêtes et les discussions avec les examinateurs doivent débiter. L'OEB devrait informer l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique d'éventuels changements dans ces secteurs.

Utilisation des sous-classes E dans l'USPC

L'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique a rendu compte de la situation actuelle et a indiqué que, bien que la mise en œuvre des sous-classes E soit en retard par rapport au calendrier initial, les États-Unis d'Amérique poursuivront leurs efforts.

Échange d'examineurs

L'échange d'examineurs est très utile pour la promotion des projets Harmony. Il est convenu que les examinateurs devraient recevoir des instructions sur l'objectif principal de la visite. Un document rédigé par l'OEB et intitulé "Activités de classement pour les examinateurs participant à l'échange d'examineurs des offices de la coopération trilatérale" pourrait servir de base à cet effet.

RÉFORME DE LA CIB

CONOPS

L'OEB a rendu compte de ses discussions internes avec le département informatique sur la mise en œuvre des règles de la CIB après sa réforme. Le document CONOPS sous sa forme actuelle a été jugé très complexe et la nécessité de prévoir toutes les dérogations aux principes fondamentaux a été mise en doute. Une simplification a par conséquent été proposée.

Le concept de priorités non actives, par exemple pour les demandes de continuation-in-part et les demandes divisionnaires, qui est utilisé pour la diffusion dans l'ECLA devrait être également appliqué à la CIB. Toutefois, ce concept permettrait toujours aux offices de reclasser les documents affectés de priorités non actives indépendamment du document parent.

La diffusion ne devrait pas être limitée mais devrait être effectuée complètement pour tous les membres de la famille, y compris ceux qui ne sont pas compris dans la documentation minimale du PCT et en ce qui concerne toutes les publications successives. Les offices peuvent attribuer des données de classement spécifiques pour les documents d'une famille nationale ou les publications successives. Ces données priment sur les données de diffusion.

Les offices de la coopération trilatérale ont accepté la simplification proposée. Le CONOPS a été adapté en conséquence. Par ailleurs, des expressions normalisées ont été introduites, par exemple pour les types de familles. Les observations formulées par les offices membres de l'OEB au cours de leur réunion à l'OEB ont aussi été intégrées dans le document. Le Bureau international a procédé aux changements nécessaires.

Révision du Guide d'utilisation de la CIB

Les offices de la coopération trilatérale ont examiné principalement les paragraphes 144 et 145 du guide, ainsi que la pratique Markush. Ils sont convenus qu'un remaniement du texte pourrait favoriser une interprétation commune et de mettre un point final à la révision du guide à la prochaine réunion de l'équipe d'experts compétente.

[Fin de l'annexe et du document]